

Session Automne 2020

Début de distribution des horaires	jeudi 13 août à 18 h
Journée pédagogique	lundi 17 août
Période d'intégration pour tous les étudiants	mardi 18 au mardi 25 août
Début des cours	mercredi 26 août
Congé de la Fête du travail	lundi 7 septembre
Journée (Horaire du lundi)*	mercredi 9 septembre
Date limite d'abandon de cours	samedi 19 septembre
Congé de l'action de grâces	lundi 12 octobre
Journées d'études	mardi 13 au vendredi 16 octobre
Journée «Portes ouvertes»	mardi 3 novembre
Journée (Horaire du mardi)*	jeudi 5 novembre
Fin des cours	jeudi 10 décembre
Épreuve uniforme de français	mercredi 16 décembre
Évaluation, consolidation des apprentissages	vendredi 11 au mardi 22 décembre
Fin de la session	mardi 22 décembre
Journée tempête	mercredi 23 décembre
Congé de Noël	vendredi 25 décembre
Remise des notes	mercredi 30 décembre

Légende

	Distribution des horaires
	Intégration tous les étudiants
	Début des cours
	Absence de cours
	Journée tempête
	EUF
	Évaluation, consolidation des apprentissages

AOÛT					SEPTEMBRE					OCTOBRE					NOVEMBRE					DÉCEMBRE				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
3	4	5	6	7		1	2	3	4				1	2	2	3	4	5*	6		1	2	3	4
10	11	12	13	14	7	8	9*	10	11	5	6	7	8	9	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11
17	18	19	20	21	14	15	16	17	18	12	13	14	15	16	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18
24	25	26	27	28	21	22	23	24	25	19	20	21	22	23	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25
31					28	29	30			26	27	28	29	30	30					28	29	30	31	

Session Hiver 2021

Début de distribution des horaires	lundi 18 janvier à 18 h
Journée pédagogique	mardi 19 janvier
Début des cours	jeudi 21 janvier
Date limite d'abandon de cours	vendredi 12 février
Journées d'études	lundi 15 mars au vendredi 19 mars
Journée (Horaire du lundi)*	jeudi 1er avril
Congé férié du vendredi Saint	vendredi 2 avril
Congé férié du lundi de Pâques	lundi 5 avril
Fin des cours	vendredi 14 mai
Épreuve uniforme de français	mercredi 19 mai
Session d'examens	lundi 17 mai au mercredi 26 mai
Fin de la session	mercredi 26 mai
Remise des notes	mercredi 2 juin

JANVIER					FÉVRIER					MARS					AVRIL					MAI				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
				1	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5				1*	2	3	4	5	6	7
4	5	6	7	8	8	9	10	11	12	8	9	10	11	12	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
11	12	13	14	15	15	16	17	18	19	15	16	17	18	19	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
18	19	20	21	22	22	23	24	25	26	22	23	24	25	26	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
25	26	27	28	29						29	30	31			26	27	28	29	30	31				
																				JUIN				
																				L	M	M	J	V
																					1	2	3	4
																				7	8	9	10	11

Tout jour de cours perdu doit en principe, être repris.

À l'hiver 2021, pour les deux premiers jours de cours à reprendre la responsabilité de modifier le calendrier scolaire revient à la direction des études. Elle applique alors les modalités décrites plus bas, pour l'une et l'autre session, dans la mesure où une modification peut être annoncée assez tôt pour être réalisable.

Pour tout cas exceptionnel allant au-delà de ces balises, la modification du calendrier scolaire est décidée au Conseil d'administration, après consultations prévues au Règlement numéro un du Collège.

Les modalités suivantes s'appliqueront en cas de jour de cours perdu :

AUTOMNE 2020

Premier jour de cours perdu :

Le 23 décembre devient un jour à utiliser
Date limite de remise de notes : 31 décembre.

HIVER 2021

Premier jour de cours perdu :

Le 17 mai sera un jour de cours.
Sessions d'examens : mardi 18 au jeudi 27 mai
Date limite de remise de notes : 3 juin

Deuxième jour de cours perdu :

Le 18 mai sera un jour de cours.
Sessions d'examens : jeudi 20 au vendredi 28 mai
Date limite de remise de notes : 4 juin

Si les modalités de modification doivent s'appliquer, le Service du cheminement scolaire assurera les communications nécessaires.